

Plan stratégique

2010 – 2015




CÉROM
Centre de recherche sur les grains inc.

La réalisation du présent document a été rendue possible grâce à la contribution financière obtenue dans le cadre du *Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises*.

Ce programme est issu de l'accord du *Cadre stratégique pour l'agriculture* entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Réalisation

Supervision du projet et rédaction du Plan stratégique 2010-2015 – Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)

M. Alain Rioux, président, Groupe PGP

Coordination et recherche documentaire :

M. Paul Rouillard, agronome

Soutien à la rédaction :

M^{me} Sylvie Petitpas, consultante en communication

Révision linguistique :

M^{me} Magali Blein, consultante, Mots de passe inc.

Conception graphique :

Comma Imagination

Photographies :

Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)

Groupe PGP

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2009

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2009

Édition : 4^e trimestre 2009

Avant-propos	4
Introduction	5
Partie 1 – Fondements et principes directeurs	6
1. Fondements de l’organisation	6
1.1 Mission du CÉROM	
1.2 Vision de développement du CÉROM	
1.3 Valeurs corporatives du CÉROM	
1.4 Domaines d’intervention du CÉROM	
1.5 Orientations de recherche du CÉROM	
2. Principes directeurs.....	7
2.1 Recherche appliquée d’intérêt collectif	
2.2 Partenariats	
2.3 Développement durable	
2.4 Approche chaîne de valeur	
Partie 2 – Axes de développement du CÉROM	8
3. Axe 1 – Développer la recherche et les activités du CÉROM.....	8
3.1 Présentation de l’axe	
3.2 Cible stratégique 1 : Augmenter la capacité de recherche du CÉROM	
3.3 Cible stratégique 2 : Assurer l’intégration des principes de développement durable	
3.4 Cible stratégique 3 : Assurer l’intégration de l’approche chaîne de valeur	
4. Axe 2 – Assurer un soutien à la réalisation de la Stratégie collective en recherche dans le secteur des grains 2010-2015	15
4.1 Présentation de l’axe	
4.2 Axe sur la détermination des besoins en recherche	
4.3 Axe sur le financement de la recherche	
4.4 Axe sur le développement d’une approche intégrée en recherche	
5. Axe 3 – Assurer le financement des activités du CÉROM	19
5.1 Présentation de l’axe	
5.2 Besoins en ressources humaines	
5.3 Besoins financiers	
5.4 Sommaire de la stratégie financière du CÉROM	
Remerciements	22

Avant-propos

Le secteur des grains présente un vaste potentiel de valeur ajoutée, tant pour la diversité des produits en provenance des filières animales et industrielles que pour la diversité des produits céréaliers destinés à l'alimentation humaine.

Au cours des dernières décennies, les besoins des utilisateurs et des consommateurs de grains ont cependant beaucoup évolué, obligeant ainsi les entreprises à s'adapter à de nouveaux standards de qualité et à des marchés de plus en plus segmentés. De plus, ces mêmes entreprises ont dû consentir des efforts importants pour faire face aux défis liés à la productivité, aux changements climatiques et aux préoccupations environnementales de la société, tout en demeurant compétitives sur les marchés.

Dans ce contexte d'adaptation continue, la recherche appliquée est devenue essentielle pour soutenir les entreprises dans le développement de systèmes de production rentables. Cependant, malgré les besoins croissants des entreprises, la recherche dans le secteur des grains a malheureusement connu, depuis le début des années 1980, une diminution importante du soutien financier provenant du secteur public. Même si le secteur privé a augmenté significativement ses investissements en recherche, la conjoncture est encore difficile et remet même en cause l'accès à un champ de connaissances diversifiées et approfondies, pourtant nécessaires pour assurer le développement durable du secteur des grains.

Le conseil d'administration du Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM) a évalué cette situation et a fait le constat que le manque général d'organisation en recherche limitait l'accès au financement des projets de recherche et aux ressources nécessaires pour les réaliser.

C'est ainsi que les membres du conseil d'administration ont décidé d'initier une démarche de planification stratégique d'envergure, qui permettrait de réorganiser l'ensemble de la recherche dans le secteur des grains et de doter le CÉROM d'un nouveau plan stratégique de développement. Cette démarche concertée a été tenue au cours de l'année 2009 et a permis de produire d'abord la *Stratégie collective de recherche dans le secteur des grains 2010-2015*, qui a posé les assises nécessaires à l'élaboration du plan de développement du CÉROM.

La réalisation du plan stratégique du CÉROM devrait permettre d'optimiser l'utilisation des nouvelles installations du Centre, de clarifier davantage le positionnement de l'organisation et d'augmenter le financement de ses activités. De plus, le Centre a retenu des principes directeurs liés à l'approche chaîne de valeur et au développement durable qui devraient guider ses efforts de recherche, pour le plus grand bénéfice du secteur des grains.

Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les employés du Centre, de même que leurs partenaires et clients qui ont pris le temps de signifier leurs besoins envers l'organisation. Je peux vous assurer que ces besoins ont été pris en considération dans l'élaboration de ce plan stratégique et que le CÉROM mettra tout en œuvre pour y répondre le plus efficacement possible.

Le président,



M. Christian Overbeek

Introduction

En 1998, le CÉROM a été mis en place en vue de pallier la diminution des ressources publiques en recherche dans la production de grains. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Agriculture du Québec (MAPAQ) s'associait ainsi à la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec (FPCCQ) et à La Coop fédérée pour créer un organisme qui permettrait de relancer la recherche en production de grains. La gestion administrative et scientifique du CÉROM se retrouve encore maintenant sous la responsabilité des trois partenaires fondateurs.

En 2005, les membres fondateurs ont signé une deuxième convention financière, ce qui a permis au Centre de bénéficier de revenus stables et récurrents pour la période 2005-2010. Les revenus les plus importants de l'organisation proviennent des cotisations du MAPAQ, de la FPCCQ et de La Coop Fédérée, qui représentaient 72 % des revenus utilisés à des fins de recherche au Centre en 2008.

Sur le plan des ressources humaines, le CÉROM peut actuellement compter sur une force de travail qui totalise vingt personnes/année. En 2008, l'équipe du Centre était composée de treize employés réguliers, dont quatre chercheurs à plein temps, six employés saisonniers et un employé occasionnel. Par ailleurs, le CÉROM accueille en moyenne six étudiants par année, contribuant ainsi à soutenir la relève en recherche.

Sur le plan des infrastructures, le CÉROM disposait à l'origine de trois sites de recherche situés respectivement à Saint-Bruno, Saint-Hyacinthe et Sainte-Foy. Au début de 2006, le CÉROM a fait l'acquisition d'un site de 200 ha situé à Saint-Mathieu-de-Beloeil. Puis, grâce à un financement de 7,3 millions de dollars provenant du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, et à un financement complémentaire de 4,4 millions de dollars provenant de la FPCCQ, le Centre a entrepris, dès l'automne 2006, la mise en place de nouvelles infrastructures. Les nouveaux bâtiments, les différents équipements et le fonds de terre étaient prêts à accueillir les employés du CÉROM dès janvier 2008.

Dans le but d'optimiser l'utilisation des nouvelles infrastructures et de mieux déterminer et soutenir les activités du Centre, les membres du conseil d'administration ont choisi d'élaborer un nouveau plan stratégique de développement qui couvrirait la période 2010-2015. Ils marquaient ainsi leur volonté de revoir le positionnement du Centre pour lui assurer une place de leader dans le domaine de la recherche au Québec. Le conseil d'administration voulait également déterminer les axes de développement du Centre, dans le but d'utiliser toute la capacité de recherche de l'organisation et de répondre encore mieux aux attentes de ses membres, de ses partenaires et des entreprises de production de grains.



1. Fondements de l'organisation

1.1 Mission du CÉROM

Faire de la recherche d'intérêt collectif pour soutenir le développement durable du secteur de la production de grains au Québec.

1.2 Vision de développement du CÉROM

D'ici 2015, faire du CÉROM un leader reconnu pour la qualité de ses recherches et pour sa contribution à l'avancement des systèmes de production de céréales, de maïs et d'oléoprotéagineuses au Québec.

1.3 Valeurs corporatives du CÉROM

Le CÉROM a un statut public et ses valeurs se caractérisent par le travail en partenariat, la rigueur scientifique de ses travaux et l'accessibilité à ses connaissances.

1.4 Domaines d'intervention du CÉROM

Le CÉROM est actif dans les quatre domaines d'intervention suivants :

- la phytogénétique des céréales;
- la phytogénétique des oléoprotéagineuses;
- la phytoprotection :
 - la phytopathologie,
 - la malherbologie,
 - l'entomologie;
- la régie des cultures :
 - les pratiques culturales,
 - l'utilisation des intrants.

1.5 Orientations de recherche du CÉROM

Les orientations de recherche du CÉROM sont les suivantes :

- contribuer à la rentabilité des cultures établies ou nouvelles par une optimisation des systèmes de production, des méthodes culturales et de l'utilisation des intrants;
- améliorer l'innocuité de même que la qualité physique et alimentaire des grains produits et commercialisés, tant pour l'alimentation animale et humaine que pour l'utilisation industrielle;
- diversifier la production de grains afin de s'approprier de nouveaux marchés et ainsi contribuer au développement de chaînes de valeur;
- favoriser le développement durable du secteur au regard des exigences et attentes des consommateurs et de la société.



2. Principes directeurs

2.1 Recherche appliquée d'intérêt collectif

Le CÉROM est un centre de recherche qui réalise des projets d'intérêt collectif. Par son statut public, il s'engage à privilégier des recherches appliquées dont les résultats seront accessibles au plus grand nombre possible d'utilisateurs. Pour le Centre, l'intérêt collectif vise à répondre aux besoins communs d'une production de grains donnée ou d'un groupe ciblé d'utilisateurs.

Le Centre s'engage à soutenir de façon prioritaire les recherches d'intérêt collectif qui découleront des besoins de ses membres et de ceux retenus dans le cadre des travaux sur la détermination des besoins de la *Stratégie collective en recherche dans le secteur des grains 2010-2015*.

2.2 Partenariats

Le CÉROM peut actuellement compter pour le financement de ses activités sur son partenariat avec les trois membres fondateurs, soit le MAPAQ, la FPCCQ et La Coop fédérée. Cependant, afin d'être en mesure de répondre aux nouveaux besoins de ses clients, le Centre doit trouver les moyens d'augmenter les sources de financement à l'intérieur de ce partenariat de base. Il doit aussi travailler à établir de nouveaux partenariats financiers avec d'autres organisations.

Pour le CÉROM, le partenariat se définit comme une association active de différents intervenants en vue d'atteindre un objectif lié à un problème pour lequel ils ont un intérêt commun, en vertu de leurs missions respectives. Les membres du conseil d'administration sont d'avis qu'un partenariat doit faciliter l'interdépendance nécessaire entre les chercheurs, les bailleurs de fonds, les ressources professionnelles et techniques en recherche, et les infrastructures, dans une approche « gagnant-gagnant » pour chaque partenaire.

Le Centre doit également viser à établir des partenariats de recherche, afin d'optimiser les résultats de ses activités. Il entend donc favoriser une approche intégrée en recherche, en partenariat avec les chercheurs provenant d'autres organisations. Le Centre compte aussi conclure des ententes qui lui permettront de faire des recherches dans des conditions pédoclimatiques variées.

Depuis sa création en 1998, le CÉROM a accueilli des partenaires et des collaborateurs en recherche publique et privée dans ses infrastructures. Il a partagé avec eux son expertise scientifique et technique, de sorte que près de 75 % des projets et travaux réalisés au Centre ont été faits en collaboration ou en partenariat.

2.3 Développement durable

Le CÉROM s'engage à intégrer dans ses activités de recherche des façons de faire pour prendre en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales de la production de grains. Pour le Centre, le développement durable se traduit donc comme la capacité à maintenir la compétitivité, la rentabilité et la diversité des productions, tout en minimisant les pressions sur l'environnement et en produisant des aliments de haute qualité pour répondre aux besoins des différents acheteurs, des utilisateurs et des industriels.

Le CÉROM documentera donc ses projets de recherche de manière à ce qu'ils prennent bien en considération ces différents paramètres. De plus, le CÉROM entend tenir compte des constituantes du développement durable dans la vulgarisation des résultats de recherche auprès des intervenants et des entreprises du secteur des grains.

2.4 Approche chaîne de valeur

Le CÉROM intégrera une approche chaîne de valeur dans le soutien en recherche qu'il offre au secteur des grains. Pour le Centre, il y a une chaîne de valeur dès lors qu'un groupe d'entreprises veut développer, maintenir et améliorer une caractéristique pour un produit d'une filière de production donnée.

Ainsi, le CÉROM s'engage à prendre en considération les impacts des innovations sur la chaîne de valeur, en portant une attention particulière à la qualité du produit final. Le Centre entend également soutenir les producteurs et l'industrie dans la validation des systèmes de production nécessaires aux différentes chaînes de valeur.

Le CÉROM établira ses priorités de recherche au regard des chaînes de valeur en se basant sur les travaux qui portent sur la détermination des besoins dans la *Stratégie collective en recherche dans le secteur des grains 2010-2015*.

Partie 2 – Axes de développement du CÉROM

Dans le cadre de la démarche de réflexion stratégique du CÉROM, le conseil d'administration a choisi de retenir trois axes qui guideront le développement de l'organisation pour les cinq prochaines années. Le premier axe vise le développement de la recherche et des activités du Centre, le deuxième oriente la participation du Centre à la mise en œuvre de la *Stratégie collective en recherche dans le secteur des grains au Québec 2010-2015* et le troisième vise à établir une stratégie financière pour l'ensemble des activités du Centre.

3. Axe 1 – Développer la recherche et les activités du CÉROM

3.1 Présentation de l'axe

L'axe sur le développement de la recherche et des activités du CÉROM permet de déterminer les besoins en ressources humaines de l'organisation en matière de recherche et de prévoir l'intégration de nouvelles façons de faire aux activités du Centre.

3.1.1 Présentation des cibles stratégiques

Pour le conseil d'administration du CÉROM, l'augmentation de la capacité de recherche du Centre constitue la première priorité de l'organisation. Par ailleurs, les membres du conseil souhaitent que le Centre développe l'expertise nécessaire pour intégrer dans ses activités les principes de développement durable et l'approche chaîne de valeur en recherche.

3.2 Cible stratégique 1

Augmenter la capacité de recherche du CÉROM.

3.2.1 Situation actuelle

Pendant la période 2005-2009, le CÉROM a consacré à la recherche sur les grains l'équivalent de 3,7 années-personnes chercheurs, ce qui a représenté des investissements de plus de 1,5 million de dollars sur une base annuelle. Au cours de ces cinq années, les chercheurs du CÉROM ont mené près de 115 projets de recherche.

Le CÉROM fait actuellement des recherches dans les domaines de la phylogénétique des céréales, de la phylogénétique des oléoprotéagineuses, de la phytoprotection et de la régie des cultures.

En 2007, le CÉROM s'est doté de nouvelles infrastructures (terrains, bâtiments, équipements) qui ont nécessité un investissement de près de 12 millions de dollars. Cet investissement lève des contraintes majeures à la capacité d'accueil du Centre et devrait lui permettre d'élargir son équipe de chercheurs et d'accroître ses activités en recherche.

À la fin de l'année 2008, le CÉROM a présenté au MDEIE une demande de soutien financier pour la réalisation d'un projet d'acquisition d'équipements d'une valeur de près d'un million de dollars. Le Centre compte recevoir une réponse favorable à cette demande d'aide vers la fin de l'année 2009. Si tel est le cas, il sera alors encore mieux outillé pour accroître ses activités de recherche.

Au cours de l'année 2008, le Centre a également débuté des recherches en entomologie, avec un projet de transfert technologique sur le puceron du soya, qui a été soutenu financièrement par le programme Prime-Vert du MAPAQ. En 2009, l'amorce de plusieurs autres projets de recherche en entomologie a incité le Centre à accentuer son travail dans ce domaine.

3.2.2 Situation désirée

Lors de l'exercice collectif de planification stratégique en recherche pour le secteur des grains, les participants ont été unanimes à exprimer leur accord sur le fait que le CÉROM augmente en priorité ses activités de recherche, c'est-à-dire avant tout autre mandat. En effet, le coût marginal nécessaire à l'embauche des nouveaux chercheurs serait relativement faible, compte tenu des ressources déjà en place et considérant le fait que la production de résultats est directement proportionnelle au nombre de chercheurs.

Par ailleurs, la création d'une masse critique de chercheurs au CÉROM devrait également permettre de favoriser l'utilisation d'une approche intégrée en recherche et de susciter un

meilleur effet de synergie parmi les chercheurs. Ainsi, des retombées importantes découleraient de cet investissement supplémentaire, tant pour la pertinence que pour la qualité et l'effet structurant des recherches menées par le Centre.

Pour obtenir la masse critique désirée, le CÉROM compte élargir progressivement son équipe de recherche et son budget annuel, pour passer graduellement de 4,3 années-personnes chercheurs sur les grains en 2009 à 7,9 en 2014.

Le tableau suivant présente la capacité de recherche du CÉROM en années-personnes chercheurs en 2009, ainsi que la capacité de recherche désirée pour 2014.

Domaines de recherche	Situation actuelle 2009	Situation désirée 2014
Phytogénétique des céréales et des oléoprotéagineuses	1,5*	2,0
Phytoprotection : phytopathologie, entomologie, malherbologie	1,8	2,9
Régie des cultures : utilisation des intrants, pratiques culturales	1,0	2,0
Développement durable et chaînes de valeur		1,0
Total années-personnes chercheurs	4,3	7,9

*Le CÉROM dispose également de 0,4 a.-p. chercheurs effectuant du travail à contrat pour un autre centre de recherche, ce qui laisse 1,5 a.-p. en recherche en phytogénétique sur les grains. Cette prestation d'expertise à contrat prendra fin à compter de 2011.

Phytogénétique

Le travail en phytogénétique est fondamental pour concevoir des systèmes de production qui limitent en amont les risques phytosanitaires et l'utilisation d'intrants. En effet, étant donné que les agriculteurs doivent choisir une variété donnée pour chaque système de production, la sélection variétale joue un rôle essentiel en ce qui a trait à la prévention des maladies.

Jusqu'au début des années 1990, le secteur public avait la responsabilité de développer des variétés de semences de céréales adaptées aux différentes caractéristiques

du territoire canadien. Ainsi, les chercheurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et ceux des universités produisaient de nouvelles variétés répondant aux besoins des agriculteurs canadiens et les rendaient disponibles à peu de frais. Depuis, le secteur public s'est retiré graduellement de la recherche en amélioration génétique dans le secteur des céréales, de telle sorte que le secteur privé a pris progressivement la responsabilité du développement des semences dans ce secteur.

Le retrait du gouvernement fédéral par rapport au développement des semences de céréales

était fondé sur l'hypothèse que le secteur privé pouvait créer des semences répondant à l'ensemble des besoins des marchés. Or, cette hypothèse ne semble pas s'avérer, puisque le marché québécois actuel ne semble pas avoir suffisamment d'importance pour que le secteur privé soit intéressé à répondre à certains besoins des producteurs de grains québécois. En conséquence, on assiste depuis déjà plusieurs années à une baisse générale de rendement et de qualité des céréales à paille au Québec. Cette situation serait due en grande partie au peu d'amélioration génétique et à la pression des changements climatiques sur les végétaux.

Le contexte est particulièrement difficile pour les producteurs québécois de blé panifiable, car le manque d'intérêt du secteur privé à développer des semences adaptées au Québec est amplifié par la complexité des recherches sur le plan technique pour améliorer la génétique de ce type de céréales. Pour leur part, les producteurs d'orge et d'avoine peuvent en partie combler leurs besoins en semences, grâce au travail réalisé au Québec en phyto-génétique par La Coop fédérée en ce qui a trait à l'orge et à celui fait par Semican en ce qui a trait à l'avoine.

Pour l'ensemble du marché des céréales à paille, il semble que le secteur québécois ne soit pas actuellement en mesure de satisfaire la demande intérieure du marché du Québec, tant pour les volumes demandés que pour la qualité exigée, ce qui représenterait des pertes importantes pour l'économie de la province.

Le CÉROM bénéficie d'un positionnement idéal pour offrir des services en phyto-génétique dans le secteur des céréales et ainsi pallier, en partie du moins, les lacunes engendrées par le désengagement du secteur public dans ce domaine. Le Centre est avantagé puisqu'il réalise déjà des recherches en amélioration génétique dans le but de répondre à des besoins collectifs, et qu'il peut bénéficier de son statut public pour échanger du matériel avec d'autres organisations publiques. L'augmentation des efforts du Centre dans le domaine de la phyto-génétique représenterait donc un atout indéniable pour le développement du secteur des grains au Québec et permettrait également d'appuyer le secteur privé dans ce domaine.

En ce qui concerne la phyto-génétique des oléoprotéagineuses, le CÉROM a soutenu la réalisation de plusieurs projets par le passé, notamment dans la production du soya. Actuellement, les membres du conseil d'administration sont d'avis qu'un programme d'amélioration génétique pour des productions telles que le maïs et le canola n'est pas à la portée du Centre. Cependant, les membres ont convenu d'assurer une vigie sur les nombreux travaux en cours au Canada, aux États-Unis et en Europe dans ce domaine de recherche.



Le Centre devrait également intervenir en complémentarité dans des productions bien ciblées, comme la production de pois secs. En effet, le travail en génétique dans le secteur des oléoprotéagineuses devrait se concentrer prioritairement sur des plantes en mesure de générer de nouvelles possibilités de rotation avec les céréales et d'augmenter la diversification des cultures au Québec.

En ce qui a trait aux besoins plus spécialisés du domaine de la génétique, comme ceux de la biotechnologie, le CÉROM entend collaborer avec les chercheurs des universités et du gouvernement fédéral pour avoir un meilleur accès à certains outils phyto-génétiques dont l'acquisition est assez coûteuse, comme les marqueurs moléculaires.

Phytoprotection

Le CÉROM doit pouvoir compter sur des chercheurs experts en phytoprotection pour couvrir chacun des trois champs d'expertise que sont la phytopathologie, la malherbologie et l'entomologie. Des travaux en recherche dans ces trois branches de la phytoprotection permettraient de développer des systèmes de production basés sur une régie des cultures tenant compte d'un ensemble de moyens.

Phytopathologie

Les progrès de la recherche dans les sciences végétales permettent d'améliorer l'appréciation des risques associés aux maladies des plantes, ainsi que la capacité à concevoir des actions préventives et curatives. Par exemple, l'amélioration de l'accès aux cartes de progression des maladies sur un territoire donné aide les chercheurs à concevoir des stratégies de prévention efficaces.

La phytopathologie devient un domaine d'expertise incontournable pour faire avancer la recherche dans le secteur des grains, car l'amplitude géographique, la vitesse de diffusion et la gravité des maladies sont des phénomènes relativement nouveaux qui posent aujourd'hui des enjeux plus importants qu'auparavant. Les maladies des plantes représentent donc de plus

en plus de défis à relever pour l'agriculture, tant sur le plan de la productivité et de la qualité des produits que sur le plan de l'environnement. Les pertes de rendement liées à la présence de toxines dans les céréales et les pertes de revenus dues à la diminution de la valeur de ces céréales sur le marché représentent plusieurs millions de dollars par année.

Dans un tel contexte, le CÉROM entend maintenir ses efforts en phytopathologie et continuer à assurer la présence d'un chercheur dédié à ce domaine de recherche. Ce choix du CÉROM est d'autant plus justifié que l'intensification des systèmes de production augmente grandement les risques d'occurrence de maladies chez les plantes et qu'il faut veiller à développer des mécanismes de prévention en conséquence.

Entomologie

La recherche en entomologie permet de développer des moyens pour assurer une protection efficace des cultures contre les insectes. Au cours des dernières années, les changements climatiques, l'augmentation du transport de marchandises et l'intensification des cultures ont favorisé l'arrivée de nouveaux ravageurs de même que l'expansion des insectes ravageurs déjà présents au Québec.

Plusieurs insectes, tels le puceron du soya, le charançon de la silique, le chalcis du blé et la tipule des prairies, sont arrivés depuis une dizaine d'années au Québec, et menacent le développement et la rentabilité du secteur des grandes cultures. On observe également la recrudescence d'autres ravageurs secondaires, tels l'altise, la cécidomyie orangée du blé, la mouche de Hesse et la légionnaire uniponctuée. Ces divers ravageurs peuvent causer des pertes de rendement importantes

pour les cultures. Par exemple, dans la seule production du canola, les problèmes liés à la présence d'insectes sont tellement considérables qu'ils limitent la capacité des producteurs québécois à répondre à la demande de 600 000 tonnes provenant de l'industrie de transformation québécoise.

Le CÉROM compte donc retenir les services d'un chercheur dédié à l'entomologie pour aider les producteurs céréaliers à acquérir une meilleure connaissance du comportement des insectes ravageurs dans leurs cultures, ainsi que pour développer des moyens de prévention et de lutte efficaces et adaptés aux conditions québécoises.

De plus, étant donné les enjeux environnementaux liés à la production de céréales, le CÉROM entend participer au développement de systèmes de culture mettant l'accent sur la lutte intégrée pour contrer les insectes ravageurs. La lutte intégrée comprend deux volets, soit l'utilisation de pratiques culturales (résistance des plants aux ravageurs, rotation, régie des cultures et aménagement des parcelles) et l'utilisation de produits de synthèse chimiques ou biologiques.

Au Québec, depuis 1975, le Réseau d'avertissements phytosanitaires informe les producteurs et les intervenants des différents problèmes liés aux ennemis des cultures, ce qui permet de transférer rapidement à ces derniers les résultats de recherche dans ce domaine.

Malherbologie

La recherche en malherbologie permet de développer les meilleures techniques pour contrôler les mauvaises herbes, par type de plante et par mode de production, et pour éviter la résistance des mauvaises herbes aux herbicides. Il est essen-

tiel de développer ce champ de la phytoprotection, car le coût actuel lié au contrôle des mauvaises herbes représente une dépense des plus importantes pour les producteurs de céréales québécois. En 2008, ce coût aurait atteint un montant équivalent à 65 millions de dollars, si l'on tient compte uniquement des opérations liées à l'utilisation d'herbicides au Québec.

En ce qui concerne la culture des plantes OGM jumelée à l'utilisation d'herbicides, le Conseil de la science et de la technologie du Québec est d'avis que ces nouveaux modes de production ouvrent d'autres champs de recherche dans le secteur des grains. Il y a en effet un besoin de développer l'expertise québécoise en recherche pour contrer la résistance des mauvaises herbes aux herbicides utilisés dans la production de certaines plantes OGM. De plus, dans certains cas, il devient important d'avoir recours à d'autres technologies agricoles qui produiraient les mêmes effets bénéfiques sur les mauvaises herbes que ceux visés au départ par l'utilisation des OGM.

Par ailleurs, il existe plusieurs chaînes de valeur dans le secteur des grains, comme la production biologique ou sans intrants, qui demandent le développement de méthodes culturales pour contrôler les mauvaises herbes tout en respectant les contraintes sévères de leurs modes de production au regard des herbicides.

Au cours des prochaines années, le CÉROM entend donc augmenter ses efforts de recherche en malherbologie, en collaboration avec d'autres organisations actives dans ce domaine, afin d'optimiser l'utilisation des techniques connues et de transférer les résultats aux agriculteurs.

Régie des cultures

Les gains économiques et environnementaux liés aux pratiques culturales et à la rotation des cultures, à l'utilisation raisonnée des intrants (fertilisants, pesticides, etc.), à l'utilisation d'une mécanisation spécialisée, de même qu'à la récolte et à l'entreposage sont déterminants pour la viabilité et le développement des entreprises. D'ailleurs, bon nombre d'innovations dans le domaine de la régie des cultures proviennent des agriculteurs eux-mêmes, à partir des expériences qu'ils vivent sur le terrain. Ce type d'innovation requiert toutefois un accompagnement pour valider les méthodes de production et la mise au point des équipements, et pour mesurer l'impact complet du nouveau système de production. La pratique de type essais-erreurs étant lourde de conséquences pour les entreprises, la recherche doit documenter davantage les innovations dans la régie des cultures pour soutenir les agriculteurs dans leurs décisions et leurs choix en matière d'innovations.

Pratiques culturales

Le travail du sol est au cœur des systèmes de culture, car il a des influences sur la structure et l'érosion des sols, la malherbologie, la phytopathologie, l'entomologie et la gestion des intrants. De plus, les pratiques culturales font l'objet d'une évolution continue au regard des coûts de production.

Dans un système de production, la rotation des cultures est d'une grande importance pour maintenir la fertilité, contrôler les mauvaises herbes, gérer l'incidence des maladies et des insectes, tirer profit de la culture précédente et maintenir le taux de matière organique ainsi qu'une bonne structure du sol. Malheureusement, le nombre de plantes qui peuvent s'insérer actuellement de façon rentable dans un plan de rotation est limité.

C'est pourquoi, dans un souci de développement durable, le CÉROM entend allouer des ressources additionnelles à l'amélioration des pratiques culturales, dans le but d'augmenter la productivité des systèmes de cultures.

Utilisation des intrants

Les pressions environnementales et les coûts importants des intrants incitent les producteurs de grains à faire une recherche constante d'un meilleur équilibre dans l'utilisation de ces intrants, en fonction de la qualité et de la quantité de leurs productions. Il devient de plus en plus important pour les entreprises d'utiliser plus efficacement les intrants, les fertilisants, les amendements et les pesticides, ce qui ouvre un large éventail de projets de recherche.

Les clubs agroenvironnementaux regroupent maintenant environ 300 conseillers qui soutiennent les producteurs dans leurs choix en matière de gestion des matières organiques et des fertilisants. Pour sa part, le Réseau d'avertissements phytosanitaires mise sur la prévention des insectes ravageurs par l'utilisation de bonnes pratiques qui permettent notamment de réduire les applications de pesticides. Quant au réseau de la vente d'intrants à la production, il compte également plus de 300 conseillers pour desservir les producteurs agricoles québécois.

Pour une meilleure efficacité, les actions de ces groupes doivent être alimentées par les résultats de recherche, notamment par ceux en fertilisation et en agroenvironnement. Or, au Québec, le secteur de la recherche vit une décroissance de son expertise en matière de fertilisation. Le CÉROM entend donc consacrer des efforts en fertilisation et gestion d'intrants, afin d'être mieux en mesure de jouer un rôle de leader comme pourvoyeur d'information dans ce domaine.

Pour répondre aux besoins croissants des entreprises en régie des cultures, le CÉROM compte augmenter son effectif dans ce domaine, en passant d'une personne-année chercheur à l'équivalent de 2,0 personnes-années chercheurs dès l'année 2012.

3.3 Cible stratégique 2

Assurer l'intégration des principes de développement durable.

3.3.1 Situation actuelle

Depuis le début des années 1990, il est impératif de considérer toutes les activités de développement du secteur agricole et agroalimentaire au Québec sous l'angle du développement durable, qui sous-tend l'intégration de l'économie, de l'environnement et des questions de nature sociale. Le milieu de la recherche a dû trouver lui aussi des moyens pour aider les entreprises agricoles à atteindre un meilleur équilibre entre leurs besoins immédiats de développement, la capacité de soutien des écosystèmes et les conditions d'existence des communautés.

Pour sa part, le CÉROM a déjà commencé à intégrer, dans ses activités de recherche, les principes de développement durable. Ainsi, il utilise des formulaires qui incitent les chercheurs à prendre en compte les aspects agronomiques, environnementaux et économiques des projets de recherche.

3.3.2 Situation désirée

Le développement durable est l'un des quatre principes directeurs retenus par le conseil d'administration pour guider les activités du CÉROM au cours des prochaines années. Les membres du conseil veulent ainsi marquer l'importance qu'ils accordent à l'intégration des principaux aspects du développement durable dans les activités du Centre.

Sur le terrain, les chercheurs vont donc élaborer et documenter les projets de recherche en prenant en considération ce principe directeur du Centre. De plus, le CÉROM entend établir des modalités de collaboration avec les chercheurs et les spécialistes de ce domaine au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde, afin de développer davantage l'expertise en développement durable au sein de son organisation.

Le CÉROM a aussi l'intention de retenir les services d'une ressource à mi-temps, à partir de 2012, pour mettre en place les outils nécessaires à l'évaluation des impacts économiques, environnementaux et sociaux des projets de recherche réalisés au Centre, et pour appuyer les chercheurs dans leurs démarches. Les chercheurs seront ainsi mieux en mesure de documenter et vulgariser les projets de recherche selon une approche de développement durable.



3.4 Cible stratégique 3

Assurer l'intégration de l'approche chaîne de valeur.

3.4.1 Situation actuelle

Le marché de l'alimentation, qu'il soit local, national ou international, n'a jamais été aussi segmenté. Il est donc de plus en plus important de bâtir des stratégies pour concevoir et livrer des produits distincts ou innovants qui vont se démarquer sur les marchés, afin d'en tirer les meilleurs revenus possibles.

Dans ce contexte commercial plus exigeant, il devient essentiel que les entreprises établissent des collaborations et fassent des alliances pour mieux se positionner sur les marchés, ce qui est le principe même de la chaîne de valeur.

Dans l'utilisation d'une telle approche, la recherche et développement est un élément incontournable, puisqu'elle constitue la pierre d'assise de l'innovation. Le conseil d'administration du CÉROM est persuadé que le soutien de la recherche peut grandement aider l'industrie à définir les caractéristiques spécifiques d'un produit et à valider les systèmes de production les plus efficaces pour l'élaboration d'un produit distinct. D'ailleurs, le Centre a déjà soutenu plusieurs projets selon l'approche chaîne de valeur, ce qui lui a permis d'en apprécier les avantages et les conditions de succès.

3.4.2 Situation désirée

La chaîne de valeur est l'un des quatre principes directeurs retenus par le conseil d'administration pour guider les activités du CÉROM. Les membres du conseil ont tenu compte de l'avis des participants à la démarche de planification stratégique pour le secteur des grains, qui avaient exprimé clairement l'importance de baser le développement de la recherche au CÉROM sur une approche chaîne de valeur. Les participants considéraient que cette approche allait permettre de mieux saisir de quelle façon chacune des activités liées à l'innovation influençait la qualité du produit final.

Pour répondre aux attentes du secteur, le CÉROM entend, dans un premier temps, intégrer l'approche chaîne de valeur dans la gestion de ses projets de recherche. Il compte ainsi élaborer et réaliser ses projets en tenant compte de la qualité et des caractéristiques spécifiques du produit ciblé par l'utilisateur final.

Dans un deuxième temps, le Centre a l'intention d'offrir un soutien aux producteurs pour que ces derniers puissent améliorer leur capacité à répondre aux besoins d'une chaîne de valeur. Il prévoit donc faciliter les associations nécessaires pour soutenir l'industrie dans l'évaluation des caractéristiques du produit final.

Sur le plan organisationnel, le CÉROM va axer prioritairement ses recherches sur les chaînes de valeur qui seront retenues à partir de l'axe sur la détermination des besoins en recherche de la *Stratégie collective en recherche sur les grains 2010-2015*. Le Centre prévoit retenir les services d'une ressource à mi-temps pour mettre en place des outils permettant d'intégrer les nouvelles façons de faire liées à l'approche chaîne de valeur dans ses activités.

4. Axe 2 – Assurer un soutien à la réalisation de la Stratégie collective en recherche dans le secteur des grains 2010-2015

4.1 Présentation de l'axe

En août 2008, le conseil d'administration du CÉROM a pris l'initiative de mettre en place une démarche concertée de planification stratégique pour l'ensemble des intervenants en recherche dans le secteur des grains au Québec. Cette démarche de planification visait à établir une stratégie collective pour les cinq prochaines années, en vue de répondre à la fois aux besoins du milieu de la recherche et à ceux du secteur des grains.

Au cours de cet exercice de planification, les représentants des secteurs public et privé ont retenu trois axes de développement auxquels ils entendent consacrer leurs efforts. Ces trois axes portent sur la détermination des besoins en recherche, l'augmentation de l'accès au financement et le développement d'une approche intégrée en recherche. Il s'agit là

d'enjeux majeurs qui représentent un véritable défi collectif à relever pour assurer l'avenir de la recherche dans le secteur des grains. L'ensemble de la démarche a donné lieu à l'élaboration de la *Stratégie collective en recherche dans le secteur des grains 2010-2015*.

Le conseil d'administration du CÉROM a convenu d'assurer un soutien à la réalisation de cette stratégie collective. Il a donc choisi d'intégrer dans le plan de développement du Centre un axe lui permettant de préciser sa participation à la mise en œuvre de chaque axe de développement de la stratégie collective, tout en établissant les conditions liées à son engagement comme leader de certaines actions. Les points qui suivent reprennent donc chacun des trois axes de la stratégie collective, suivis du positionnement du CÉROM.



4.2 Axe sur la détermination des besoins en recherche

La stratégie collective en recherche comprend un axe sur la détermination des besoins en recherche. Cet axe a été retenu par les participants à la démarche concertée de réflexion stratégique, parce qu'ils considéraient qu'une planification en recherche commune aux secteurs public et privé était essentielle pour optimiser les résultats de recherche. De plus, cet axe a été jugé nécessaire pour aider les organisations et les partenaires à mieux faire valoir leurs besoins respectifs sur les plans national et international.

Le secteur québécois de la recherche sur les grains a tout avantage à cibler les problématiques sur lesquelles il peut intervenir, compte tenu des ressources disponibles et des projets les plus susceptibles de donner des résultats transférables aux entreprises.

L'axe de développement sur la mise en commun des besoins de recherche qui est présenté dans la *Stratégie collective en recherche dans le secteur des grains 2010-2015* est le suivant :

Améliorer les mécanismes de concertation afin de mieux déterminer les besoins prioritaires en recherche pour le secteur des grains au Québec.

Sur le plan organisationnel, les participants à la démarche de réflexion ont recommandé la création d'un groupe québécois en recherche qui pourrait assurer la concertation nécessaire pour obtenir des consensus sur les besoins prioritaires.

4.2.1 Positionnement du CÉROM

Les membres du conseil d'administration du CÉROM conviennent qu'il faut élargir la consultation pour déterminer de façon concertée les besoins en recherche dans le secteur des grains au Québec, à partir des éléments de réflexion contenus dans la stratégie collective.

Le CÉROM souhaite faire bénéficier le secteur des grains de son expérience et de ses réflexions au regard des priorités de recherche au Québec. Il est donc prêt, à la demande de ses partenaires, à mettre à la disposition du milieu les ressources nécessaires à la formation d'un groupe de concertation sur la détermination des besoins en recherche. De plus, le Centre pourrait soutenir l'organisation d'un premier forum consultatif sur les besoins en recherche dans le secteur des grains.

Entre-temps, le CÉROM entend poursuivre ses travaux de recherche selon les priorités actuelles du Centre, qui ont d'ailleurs reçu un accueil favorable de la part des intervenants du milieu lors de l'exercice concerté de planification. Par la suite, le Centre s'engage à soutenir de façon prioritaire les recherches d'intérêt collectif qui découleront de l'exercice sur la détermination des besoins.

Sur le plan organisationnel, le CÉROM compte atteindre, avec ses partenaires, les objectifs suivants :

- former le groupe de concertation au plus tard en novembre 2010;
- tenir un premier forum consultatif au plus tard en mars 2011;
- participer à l'élaboration d'une première planification en recherche partagée par l'ensemble des intervenants des secteurs public et privé et prête à mettre en œuvre au début de l'année 2012.

Le conseil d'administration du CÉROM souligne toutefois que l'avancement des travaux sera tributaire de l'obtention d'un financement additionnel pour la mise en œuvre de la stratégie.

4.3 Axe sur le financement de la recherche

La stratégie collective en recherche comprend un axe sur l'accès au financement de la recherche. Cet axe a été retenu par les participants à la démarche concertée de réflexion stratégique, parce qu'ils étaient convaincus qu'un meilleur accès au financement était la condition de base pour augmenter la quantité et la qualité des projets de recherche, et soutenir ainsi plus efficacement le développement du secteur des grains au Québec.

La façon dont se fait le financement en recherche au Québec génère trop souvent des situations de concurrence entre les différents intervenants en recherche, alors que l'accès au financement d'un bon nombre de programmes subventionnaires exige maintenant d'établir différentes formes de collaboration. Par conséquent, l'effet de levier financier des fonds disponibles pour la recherche est loin d'être utilisé à son plein potentiel. Pour pallier cette situation, il faut trouver des façons de mettre des fonds en commun afin de bénéficier d'une plus grande diversité de sources de financement publiques et privées.

L'axe de développement sur l'accès au financement qui est présenté dans la *Stratégie collective en recherche dans le secteur des grains 2010-2015* est le suivant :

Augmenter l'accès au financement pour la recherche dans le secteur des grains au Québec par un meilleur effet de levier entre les sources de financement publiques et privées.

Sur le plan organisationnel, les participants à la démarche de réflexion ont recommandé la création d'un organisme de financement qui pourrait assurer un effet de levier aux fonds investis en recherche dans le secteur des grains. D'après eux, cet organisme pourrait s'inspirer de Novalait, un organisme qui a pour mission d'assurer par son leadership et ses actions le développement et la valorisation des connaissances, en vue d'assurer une croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

4.3.1 Positionnement du CÉROM

La convention financière qui lie les trois membres fondateurs du CÉROM depuis 1998 a permis à l'organisation de bénéficier d'un financement récurrent pour ses activités de recherche. Cependant, malgré cette base financière solide, le Centre se voit dans l'obligation d'augmenter de façon significative ses sources de financement pour optimiser l'utilisation de ses infrastructures et répondre aux attentes croissantes du milieu.

Les membres du conseil d'administration du CÉROM souscrivent donc à l'idée qu'il faut tout mettre en œuvre pour augmenter l'effet de levier entre les fonds provenant des secteurs public et privé le plus rapidement possible.

Sur le plan organisationnel, le CÉROM prévoit embaucher une ressource dont le mandat serait d'évaluer les modèles d'organismes de financement existants, pour ensuite concevoir et proposer aux partenaires un modèle adapté d'un tel organisme, en vue de soutenir la recherche précompétitive dans le secteur des grains. Le CÉROM pourrait aussi offrir un soutien en secrétariat pendant toute la durée du mandat et assumer les frais de déplacement et les différents honoraires.

Le CÉROM compte adopter une démarche par étape avec ses partenaires, afin d'atteindre les objectifs suivants :

- embaucher une ressource contractuelle dès le début de 2010;
- obtenir un consensus du milieu au regard des modalités de fonctionnement d'un organisme de financement en recherche, au plus tard en novembre 2011;
- constituer le fonds de recherche et démarrer les activités du nouvel organisme de financement au plus tard au début de 2012.

Le CÉROM est d'avis qu'il faudra ensuite évaluer la possibilité d'intégrer dans une même organisation la fonction concertation sur la détermination des besoins en recherche et la fonction financement de projets de recherche.

Le conseil d'administration entend toutefois continuer à privilégier la formule actuelle de financement des activités du Centre, aussi longtemps que le nouvel organisme ne sera pas opérationnel et en mesure de générer un effet de levier significatif pour les fonds que le CÉROM pourrait décider d'y investir.

4.4 Axe sur le développement d'une approche intégrée en recherche

La stratégie collective en recherche comprend un axe sur l'approche intégrée en recherche. Cet axe a été retenu par les participants à la démarche concertée de réflexion stratégique, parce qu'ils considéraient que ce type d'approche permettrait d'obtenir des gains plus importants pour les entreprises, en offrant une solution globale à un problème ciblé, à partir de la mise en commun de différentes expertises en recherche.

Selon les participants à la démarche, il est important que l'approche intégrée en recherche réponde aux trois facteurs suivants :

- intégrer, dans la mesure du possible, tous les domaines de recherche nécessaires à l'obtention d'un résultat global transférable aux entreprises;
- prendre en compte dans la recherche les besoins d'une approche chaîne de valeur;
- inclure dans chaque projet de recherche d'envergure la vulgarisation et le transfert des résultats de recherche.

Dans le cas de la production de grains, l'utilisation d'une telle approche est tout à fait appropriée. En effet, l'objectif de la recherche dans le secteur des grains est d'optimiser la combinaison des facteurs de production, afin d'améliorer les gains de productivité tout en considérant les exigences de rentabilité, de qualité des grains et de protection de l'environnement.

L'axe de développement sur l'approche intégrée en recherche qui est présenté dans la *Stratégie collective en recherche dans le secteur des grains 2010-2015* est le suivant :

Développer une approche intégrée en recherche en tenant compte de l'évolution du marché des grains, d'une approche chaîne de valeur, de la vulgarisation et du transfert des résultats de recherche.

Sur le plan organisationnel, les participants à la démarche de réflexion ont recommandé que le CÉROM considère la possibilité de se positionner comme leader de certaines actions dans le développement de l'approche intégrée en recherche au Québec.

4.4.1 Positionnement du CÉROM

Le CÉROM conjugue déjà quatre domaines de recherche, soit la phytogénétique des céréales, la phytogénétique des oléoprotéagineuses, la phytoprotection et la régie des cultures, ce qui lui permet d'aborder plusieurs de ses propres projets de recherche selon une approche intégrée. De plus, les orientations en recherche 2010-2015 du Centre comportent des enjeux variés qui vont exiger une utilisation plus fréquente de ce type d'approche. Ces orientations font référence en effet à :

- la rentabilité des cultures;
- l'optimisation des systèmes de production;
- l'utilisation efficace des intrants;
- l'innocuité et la qualité physique et alimentaire des grains;
- la diversification des productions de grains;
- la protection de l'environnement.

Dans un tel contexte, les membres du conseil d'administration sont d'avis que le Centre doit privilégier une approche de recherche qui lui permettra d'intégrer tous les domaines d'intervention, afin d'offrir des solutions globales au secteur des grains et d'avoir un effet plus structurant sur le développement des productions.

Sur le plan collectif, le CÉROM entend initier certains travaux de l'axe sur l'approche intégrée de la *Stratégie collective en recherche dans le secteur des grains 2010-2015*, notamment ceux en lien avec le transfert et la vulgarisation des résultats de recherche. Le conseil d'administration du CÉROM souligne toutefois que l'avancement des travaux sera tributaire de l'obtention d'un financement additionnel pour la mise en œuvre de la stratégie.

5. Axe 3 – Assurer le financement des activités du CÉROM

5.1 Présentation de l'axe

Cet axe vise à doter le CÉROM d'une stratégie financière qui lui permettra de jouer pleinement son rôle en recherche et d'agir comme leader de certaines actions collectives.

Le tableau suivant résume l'évolution des besoins en ressources financières et humaines du CÉROM pour atteindre les objectifs de production visés pour l'année 2014.

Comme présenté dans le tableau, le CÉROM veut accroître sa production de résultats de recherche de 75 % pour la période 2009-2014. Cet accroissement de production est mesuré par le nombre de projets menés et par le nombre annuel de communications.

L'augmentation prévue de l'effort de recherche sera nécessaire pour appuyer et accompagner le secteur de la production de grains dans son adaptation à de nouveaux défis, qui découlent notamment des rapports de la Commission Pronovost et du rapport Saint-Pierre sur les assurances agricoles.

Une utilisation optimale des infrastructures et de l'équipe de soutien du CÉROM, de même que le dynamisme d'une équipe de recherche élargie et davantage complémentaire, permettront au Centre de faire des économies d'échelle importantes et d'accroître ainsi sa productivité. Ce nouveau positionnement du Centre facilitera certes la réalisation de recherches davantage intégrées et multidisciplinaires.

Évolution des besoins et des objectifs du CÉROM pour 2014 par rapport à 2009

	2009	2014	Évolution, inc. inflation de 2 %/an	Évolution, avant inflation de 2 %/an
1. Ressources financières				
Budget total du CÉROM	1,95 M\$	2,80 M\$	+ 44 %	+ 30 %
2. Personnel				
Années-personnes chercheurs grains	4,3*	7,9	+ 84 %	s.o.
Années-personnes soutien/encadrement	17,0	22,7	+ 34 %	s.o.
3. Objectifs de recherche				
Projets de recherche	29	51	+ 76 %	s.o.
Communications	80	140	+ 75 %	s.o.

*Le CÉROM dispose également de 0,4 a.-p. chercheurs effectuant du travail à contrat pour un autre centre de recherche. Cette prestation d'expertise à contrat prendra fin à compter de 2011.

5.2 Besoins en ressources humaines

Le CÉROM entend augmenter ses effectifs totaux, passant graduellement de plus de 21 années-personnes en 2009 à près de 31 années-personnes en 2014, ce qui représente une croissance de 44 % sur cinq ans et la création de l'équivalent de 10 emplois à plein temps. La croissance de l'équipe de chercheurs sera de 84 %, passant de 4,3 à 7,9 années-personnes en recherche sur les grains, alors que celle de l'équipe de soutien et d'encadrement sera seulement de 34 %.

L'augmentation de la capacité de recherche du Centre devrait lui permettre de réaliser annuellement plus de 50 projets de recherche et de produire environ 140 communications, ce qui signifie une augmentation de 75 % de la production de résultats de recherche en 2014 par rapport à 2009.

En plus de l'embauche de nouveaux chercheurs prévue, le CÉROM compte engager un spécialiste pour appuyer les chercheurs dans l'intégration de nouvelles façons de faire liées aux principes de développement durable et à la prise en compte de l'approche chaîne de valeur.

Par ailleurs, afin d'être en mesure de bien remplir ses engagements sur le plan collectif, le CÉROM embauchera et mettra à la disposition du milieu de la recherche un contractuel pour l'équivalent de deux années-personnes, de juin 2010 à juin 2012.

5.3 Besoins financiers

Les prévisions budgétaires du CÉROM totalisent un montant de 2,8 millions de dollars en 2014, dont 2,3 devraient provenir des contributions des membres et de subventions diverses obtenues pour certains projets et services spécialisés. À des fins de comparaison, le budget 2009 du CÉROM était de près de 2,0 millions de dollars. L'augmentation du budget annuel sera de 44 % (incluant une inflation estimée à 2 % par année) ou encore de 30 % avant inflation. Le budget annuel moyen sera de 2,6 millions de dollars pour les années 2010-2014, comparativement à 1,6 millions de dollars pour la période 2005-2009.

En ce qui concerne le soutien au volet collectif, un montant de près de 180 000 \$ est prévu entre la seconde moitié de 2010 et la seconde moitié de 2012, afin que le CÉROM puisse remplir ses engagements de soutien à la mise en œuvre de la stratégie collective.

Ces investissements financiers sont nécessaires pour soutenir le nouveau positionnement du CÉROM sur l'échiquier de la recherche au Québec et pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de recherche 2009-2014.



5.4 Sommaire de la stratégie financière du CÉROM

Le CÉROM entend établir une stratégie financière avec ses membres et partenaires, afin d'augmenter sa capacité de recherche et d'adapter ses façons de faire aux besoins du milieu de la recherche et aux attentes de ses partenaires.

Le CÉROM table sur les économies d'échelle importantes qui seront générées par l'embauche de nouveaux chercheurs pour attirer des investissements additionnels au Centre. En effet, une augmentation de la production de résultats de recherche de 75 % pour la période 2009-2014 commandera seulement une augmentation de 30 % du budget total avant inflation, puisque, pour leur part, les frais fixes liés aux infrastructures de recherche et à la rémunération de l'équipe de soutien de base varieront très peu. Ainsi, le rendement marginal des derniers dollars investis en recherche sera des plus intéressants pour les membres du Centre et ses partenaires.

Afin d'augmenter le financement des activités du CÉROM, les membres du conseil d'administration conviennent des actions suivantes :

- faire valoir les ressources du Centre et le bien-fondé de sa planification stratégique 2010-2015 auprès de différents partenaires en recherche;
- négocier une nouvelle convention financière 2010-2015 qui tienne compte des nouveaux besoins en fonctionnement et des objectifs de recherche du Centre;
- mener des démarches afin d'assurer la présence de nouveaux membres, et contribuer ainsi au financement et à la gestion du Centre;
- augmenter les sources de revenus autonomes du Centre, dans le respect de ses choix d'interventions;
- multiplier les liens et les initiatives avec les ressources en recherche d'autres organisations;
- clarifier les responsabilités respectives des corporations de recherche québécoises en ce qui a trait à la recherche dans le secteur des grains;
- favoriser l'effet de levier des fonds investis en recherche.

Remerciements

Le conseil d'administration tient à remercier toutes les organisations et les entreprises qui ont participé à la démarche de réflexion stratégique du CÉROM.

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Agri-Marché

Agrinova

Alliance pour l'innovation en agroalimentaire

Association des fabricants d'engrais du Québec

Association des négociants en céréales du Québec

Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière

Bayer

Club Agri-action de la Montérégie inc.

Club Consersol Vert Cher

Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval

Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

La Coop fédérée

La Financière agricole du Québec

Les Moulins de Soulanges

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Nevico

Semican inc.

Synagri

Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec

Syndicat des producteurs de semences pedigree du Québec

Université McGill, Collège Macdonald

William Houde Limitée



Plan stratégique 2010-2015 Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)

Pour de plus amples renseignements :
Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)

Siège social et station de Saint-Mathieu-de-Beloeil
740, chemin Trudeau, Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec) J3G 0E2
Téléphone : 450 464-2715 / Télécopieur : 450 464-8767
Courriel : cerom@cerom.qc.ca

Complexe scientifique
2700, rue Einstein, bureau D1 300.24A, Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8
Téléphone : 418 528-7896 / Télécopieur : 418 644-6855

Site Internet du CÉROM : www.cerom.qc.ca


Centre de recherche sur les grains inc.